LA CLASSIFICATION DE BRANCHE DANS LA MÉTALLURGIE : LA DÉFINITION DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES PAR LA SEULE ENTREPRISE ?

PASCAL CAILLAUD

Chargé de recherche CNRS, Droit et changement social (UMR 6297 CNRS), Nantes Université

RÉSUMÉ

À partir de la nouvelle convention de la métallurgie, cet article analyse le glissement des classifications professionnelles vers de nouveaux modèles de grilles à critères classants à cotation, renforçant l'autonomie des entreprises par une pesée des emplois. Il interroge la redéfinition et l'affaiblissement du rôle des branches dans leur fonction prescriptive en matière de qualifications professionnelles, au profit d'un rôle d'accompagnement des entreprises.

MOTS-CLÉS : Classifications, branches professionnelles, métallurgie, entreprises, qualifications.

ABSTRACT

Based on the new agreement in the metallurgy sector, the article analyses the shift in occupational classifications towards new classification criteria models, giving companies more latitude by weighing up jobs. It examines the redefinition and weakening of the role of branches, in their prescriptive function with regard to professional qualifications, in favour of a role of supporting firms.

KEYWORDS: Classifications, Professional branches, Metallurgy, Companies, Qualifications.

POUR CITER CET ARTICLE :

P. Caillaud, « La classification de branche dans la métallurgie : la définition des qualifications professionnelles par la seule entreprise ? », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 2026, n° 1, p. 20.